



➤ Comment accéder aux Programmes Sport Santé Chez Soi ?

Les programmes sont accessibles via le portail fédéral vitafede.ffepgv.fr ou ffepgv.fr avec un accès privé. Pour cela, il suffit de créer son compte ou se connecter sur celui-ci :

- [Pour les utilisateurs ayant un compte sur i-Réseau](#) : connectez-vous directement avec les identifiants de votre compte I-Réseau. Il n'y a pas besoin de créer de compte, vous n'avez qu'à vous connecter à votre espace sur les sites vitafede.ffepgv.fr ou ffepgv.fr en cliquant sur le bouton « CONNEXION » en haut à droite.
- [Pour les licenciés sans compte i-Réseau](#) : il suffit de créer un compte sur vitafede.ffepgv.fr ou ffepgv.fr. L'inscription est très facile et se fait en 3 clics seulement via le bouton en haut à droite « S'INSCRIRE ».
- Pour plus de simplicité vous pouvez partager l'url suivante pour un accès rapide à la création de compte pour les Programmes :

<https://ffepgv.fr/programmes-sport-sante-chez-soi>

➤ Lors de ma création de compte, un message d'erreur me précise que « Cette adresse email est déjà utilisée par un autre utilisateur ».

Cela signifie que vous avez déjà soit :

- un compte i-Réseau : vous devez alors utiliser vos identifiants d'i-Réseau en vous connectant à l'espace « Déjà membre ? » ou via le bouton « Connexion » en haut à droite sur les sites vitafede.ffepgv.fr ou ffepgv.fr
- créée un compte avec cette adresse email : dans ce cas connectez-vous à l'espace « Déjà membre ? » avec cette adresse email et le mot de passe associé.

➤ Comment retrouver mon numéro de licence ?

Une fois le compte membre créé, dans l'espace membre, un outil d'assistance est à la disposition de l'utilisateur pour retrouver facilement son numéro de licence. 4 informations personnelles sont à renseigner : code postal, année de naissance, prénom, nom de famille.

➤ Je n'ai pas de licence FFEPGV, puis-je accéder aux Programmes ?

L'intégralité des programmes Sport Santé Chez Soi est réservée aux licenciés FFEPGV. Cependant dans le cas où vous n'avez pas de licence FFEPGV, ou que le numéro de licence n'a pas été rattaché, une version d'essai du programme Bien-être sera proposée. Seules les 9 premières séances du Programme Bien-Être seront accessibles (équivalent aux 3 premières semaines du programme Bien-être).

➤ Je ne me suis pas inscrit le jour du lancement des programmes, aurais-je accès à toutes les séances ?

Vous pouvez commencer le Programme quand vous le souhaitez. Les séances sont accessibles en libre accès, et ce, quel que soit la date de création du compte. La seule distinction se fera sur l'accès en intégralité ou partiel aux Programmes selon si une licence a été rattachée ou non, mais toujours sans limite de temps.

➤ Puis-je reVISIONNER les séances déjà réalisées ?

Oui, une fois la séance terminée, elle reste accessible sans délai afin que vous puissiez la refaire à volonté.



› **Si je n'ai pas de licence, une fois les 9 premières séances réalisées, ai-je encore accès aux Programmes ?**

Dans le cas où vous n'avez pas associé de licence FFEPGV, l'accès au Programme Bien-être reste limité aux 9 premières séances sans limite de temps.

› **Comment faire profiter des Programmes Sport Santé Chez Soi à mes proches ?**

Nous vous rappelons que la licence est nominative et ne peut être cédée ou utilisée par un tiers. Ainsi, si vos proches souhaitent accéder aux Programmes, orientez-les vers votre club pour qu'ils adhèrent à celui-ci afin d'obtenir une licence.

› **La licence collective permet-elle d'accéder aux Programmes Sport Santé Chez Soi ?**

Malheureusement non. L'accès aux Programmes en intégralité est conditionné au rattachement dans le compte créé sur le portail d'une licence nominative. Or la licence collective n'est pas nominative. Il n'est donc pas possible d'identifier nominativement et techniquement les licenciés bénéficiant de séances EPGV via une licence collective.